



القرض الشعبي الجزائري  
ⵎⴰⵏⴰ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵏ  
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

## Communiqué de presse

Les actionnaires du Crédit Populaire d'Algérie sont vivement conviés à assister aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire qui se tiendront le **lundi 24 Février 2025** au niveau de l'Hôtel EL AURASSI- Alger , Salle El Mawaqif, niveau E ,à 9h30.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGEX) portera sur :

- Les pouvoirs du Conseil d'Administration ;
- Le retrait de la participation du Crédit Populaire d'Algérie du capital d'Aresbank-Madrid ;
- Les décisions de participation et /ou de retrait du CPA des capitaux des sociétés ;
- Les modifications supplémentaires des statuts du CPA.

Celui de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque portera sur :

- Le contrat de rachat par le Crédit Populaire d'Algérie de ses propres actions cotées en bourse en vue de réguler leurs cours,
- L'élection d'Administrateurs représentants les porteurs minoritaires devant siéger dans le Conseil d'Administration du CPA.

Il est à préciser que l'élection des représentants des actionnaires minoritaires est subséquente à l'opération d'ouverture du capital du Crédit Populaire d'Algérie à hauteur de 24,50 % et de son introduction en bourse et aura pour principal objectif de procéder, par voie de vote des actionnaires, à la désignation des représentants des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Banque, consacrant et confirmant ainsi l'engagement de transparence et de conformité pris par la Banque à l'aune de cette opération.

L'appel à candidature ainsi que le formulaire y afférent permettant aux postulants potentiels de formaliser leurs candidatures sont disponibles sur le site WEB de la Banque [www.cpa-bank.dz](http://www.cpa-bank.dz)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut assister personnellement à ces Assemblées, à défaut, il peut donner procuration à un autre actionnaire ou à toute autre personne éligible afin de procéder au vote.

Les représentants des personnes morales doivent nécessairement être munis d'un pouvoir signé et cacheté par leur représentant légal.

L'Assemblée Générale sera ouverte aux actionnaires inscrits à la date du **Jeudi 20 Février 2025** sur le registre des actionnaires de la Banque.

Le modèle de procuration est disponible sur le site web de la banque [www.cpa-bank.dz](http://www.cpa-bank.dz) .

Pour y assister, les participants doivent se munir des documents suivants :

- La pièce d'identité de l'actionnaire ;
- Le cas échéant, la procuration ou le pouvoir accompagné d'une copie de la pièce d'identité du mandant ;
- Le livret de famille ou une fiche familiale pour les représentants légaux des mineurs.

L'ensemble des documents relatifs à ces Assemblées Générales sont disponibles sur le site web de la Banque [www.CPA-BANK.DZ](http://www.CPA-BANK.DZ).

Pour toute information complémentaire, tous les canaux de contacts proposés par la Banque demeurent au service des actionnaires.

Site web : [www.CPA-BANK.DZ](http://www.CPA-BANK.DZ)

Réseaux sociaux : CPABANK

Centre d'appel : 021 64 15 15

Nous invitons l'ensemble des actionnaires à contribuer à la réussite de cette opération à travers leur participation massive.

*Amor Boudiaf*

